

---

## NÉGOCIER UN CONTRAT D'INTÉGRATION (suite)

### *Les primes incluses au contrat*

YVES DESJARDINS, AGRONOME,  
LES CONSULTANTS DENIS CHAMPAGNE

---

***Tous les types de contrat devraient faire place à l'établissement d'une prime basée sur les critères de consommation d'aliments, de mortalité et de pourcentage des porcs expédiés dans la bonne strate de poids.***

Tel qu'indiqué dans la première partie de cet article (voir *Porc Québec*, octobre 2003, p. 54), la rémunération de base d'un contrat d'intégration est presque toujours accompagnée d'une prime, ou boni. Cette façon de fonctionner permet de faire d'une pierre deux coups, soit d'améliorer le revenu du producteur et celui de l'intégrateur. Mais, tout comme dans le choix d'un type de rémunération de base, certaines questions se posent: Sur quels critères établir la prime? Avec quelle base faire les calculs? Quelle influence le producteur a-t-il sur les critères établis?

### SÉLECTION DES CRITÈRES

Dans la recherche des critères pouvant servir à une bonification, il faut tout d'abord identifier les points qui améliorent la rentabilité du lot et qui peuvent être influencés par le travail du producteur. Rien de bien compliqué. Qu'est-ce qui augmente les revenus ou diminue les coûts? Nous regarderons donc les facteurs ayant un effet sur le revenu, sur les coûts variables et sur les coûts fixes.

Tout d'abord, les principales causes d'amélioration du revenu sont sans aucun doute le prix de vente du porc, l'indice de classement et le nombre de porcs vendus. Le producteur ne peut agir sur le prix du marché, sur la qualité génétique des porcs et sur le choix des aliments utilisés. Alors, de tous les facteurs, seuls le nombre de porcs sortis et le nombre de porcs dans la bonne strate de poids peuvent être influencés par le travail du producteur. Le critère de mortalité et le pourcentage des porcs dans la bonne strate de poids deviennent donc deux éléments à considérer dans l'établissement d'une prime.

Dans un deuxième temps, seule la quantité d'aliment consommé pour produire un porc nous apparaît comme un élément influençable par le travail du producteur. Il ne peut rien faire quant au prix des intrants tels les aliments et le porcelet.

Finalement, le travail du producteur n'a aucun effet sur les frais généraux dont le transport, le financement, le coût d'adhésion à l'Assurance-stabilisation des revenus agricoles (ASRA) et le coût relié au contrat avec le producteur (rémunération de base) font partie.

## **BASE DE CALCUL**

Le programme de soutien dont profite la production de porcs au Québec est établi sur un coût de production selon des performances moyennes. Ces performances moyennes devraient servir de base pour le calcul des bonus puisque l'intégrateur recevra au minimum, pour le porc vendu, le montant calculé par l'ASRA si le prix du marché ne lui permet pas d'atteindre ce coût de production. Donc, tout effort additionnel fourni par le producteur à contrat permettra à l'intégrateur d'améliorer sa rentabilité pour un lot donné. Dans le cas où le prix du marché serait supérieur, l'intégrateur serait avantagé de toute façon en abaissant ses coûts.

**TABLEAU 1  
DONNÉES DE BASE MOYENNES UTILISÉES  
PAR L'ASRA (2002-2003)**

| Critère               | Performance |
|-----------------------|-------------|
| Poids d'entrée (kg)   | 19,92       |
| Poids de sortie (kg)  | 107,00      |
| Aliment consommé (kg) | 240,00      |
| Mortalité (%)         | 3,70        |

L'autre donnée de base importante pour le calcul de la prime est le revenu stabilisé compilé préliminairement et basé sur le modèle de l'ASRA qui nous provient du *MEN\$UELPORC*. Ce rapport est un mensuel d'information réalisé par le Centre de développement du porc du Québec inc. en collaboration avec Financement Agricole Canada. Le rapport du 7 octobre 2003 indiquait un revenu stabilisé à 146,43 \$.

## **INDICE DE PARTAGE D'INFLUENCE**

Comme déterminé ci-dessus, les critères servant au calcul de la prime sont la quantité d'aliment consommé, la mortalité et le nombre de porcs dans la bonne strate de poids.

Le suivi des points de régie a certes une grande influence sur le résultat d'un lot, même si aucune étude précise ne donne de chiffres à l'appui.

De façon arbitraire, nous estimons que les résultats quant à la quantité d'aliment consommé et à la mortalité sont influencés par le travail du producteur dans une proportion de 30 %. C'est ce pourcentage que nous utilisons pour effectuer le calcul de la prime.

En ce qui concerne le nombre de porcs dans la bonne strate de poids, le seul fait de peser les porcs améliorera le pourcentage. Donc, c'est uniquement le travail du producteur qui peut influencer ce critère. Par contre, il est prévu dans plusieurs types de contrats que la pesée des porcs est une obligation du producteur. Un boni pour ce travail ne vient qu'intensifier la valeur de cette activité.

## MÉTHODE DE CALCUL

Nous illustrerons la méthode de calcul de la prime par un cas pratique. Supposons, dans cet exemple, qu'un producteur se retrouve avec les résultats suivants: poids à l'entrée des porcelets de 25,00 kg; poids à la sortie de 108,00 kg; 220,00 kg d'aliment consommé; mortalité de 2,20 % et coût moyen des aliments de 250,00 \$/t.

**TABLEAU 2  
COMPARAISON DES PERFORMANCES DU PRODUCTEUR  
AVEC LES DONNÉES DE L'ASRA**

|                       | <b>ASRA</b> | <b>Producteur</b> | <b>Différence</b> |
|-----------------------|-------------|-------------------|-------------------|
| Poids d'entrée (kg)   | 19,92       | 25,00             | 5,08              |
| Poids de sortie (kg)  | 107,00      | 108,00            | 1,00              |
| Aliment consommé (kg) | 240,00      | 220,00            | 20,00             |
| Mortalité (%)         | 3,7         | 2,20              | 1,5               |

## CALCUL DE L'AJUSTEMENT DE LA CONSOMMATION D'ALIMENT

Comme le poids d'entrée et le poids de sortie de l'ASRA diffèrent de ceux du producteur, il faut ajuster la consommation pour ramener ses résultats comparables aux données de l'ASRA:

- A. Poids d'entrée plus lourd de 5,08 kg à une conversion alimentaire de 1,7, donc 8,64 kg d'aliment en plus.
  - B. Poids de sortie plus lourd de 1,00 kg à une conversion alimentaire de 3,5, donc 3,5 kg d'aliment en moins.
  - C. Consommation du lot 220,00 kg  
 Plus l'ajustement du poids d'entrée + 8,64 kg  
 Moins l'ajustement du poids de sortie - 3,50 kg  
 Consommation ajustée du lot 225,14 kg
- |                                     |             |
|-------------------------------------|-------------|
| Amélioration ASRA (240 – 225,14 kg) | 14,86 kg    |
| Coût moyen des aliments pour le lot | 250,00 \$/t |
| Amélioration du coût d'alimentation | 3,72 \$     |
| Indice de partage d'influence       | 30,0 %      |

$$\text{Prime par porc vendu (3,72 \$ X 30 \%)} = \text{1,12 \$}$$

### CALCUL DE L'AJUSTEMENT DE LA MORTALITÉ

|  |           |
|--|-----------|
| Revenu stabilisé d'après l'ASRA  | 146,73 \$ |
| Comme la mortalité n'est ni au début ni<br>à la fin nous prenons ½ du revenu stabilisé | 73,37 \$  |
| Application par 1 % ( $73,37 \$ \times 0,01$ )   | 0,73 \$   |
| Différence de mortalité  | 1,5 %     |
| Amélioration de la mortalité ( $1,5 \times 0,73$ )                                     | 1,10 \$   |
| Indice de partage d'influence  | 30,0 %    |

**Prime par porc vendu ( $0,73 \$ \times 1,5 \times 30 \%$ ) = 0,33 \$**

### CALCUL DE LA PRIME POUR LA PESÉE DES PORCS

Le calcul du pourcentage des porcs expédiés entre 80 et 91,99 kg se fait de la façon suivante:

|  |                                       |
|--|---------------------------------------|
| Nombre total de porcs sortis   | _____                                 |
| Moins le nombre de porcs de la dernière expédition<br>(minimum 5 % du lot entré)                             | _____                                 |
| Moins les porcs condamnés  | _____                                 |
| Moins les porcs morts durant le transport  | _____                                 |
| Moins expéditions exclues <sup>1</sup>   | _____                                 |
| Total des porcs sortis servant au calcul   | (1) _____                             |
| Nombre total des porcs sortis entre 80 et 91,99 kg<br>sauf la dernière expédition et les expéditions exclues | (2) _____                             |
| Pourcentage des porcs sortis entre<br>80 et 91,99 kg pour le lot   | $((2) \div (1)) \times 100$ _____ (3) |

Les suggestions pour les bonus sur les pesées de porcs tiennent compte à la fois de la rémunération du marché pour un tel travail et de la motivation du producteur pour effectuer le travail.

<sup>1</sup> Les expéditions exclues sont celles occasionnées par les jours fériés, les retards d'abattage et toutes autres raisons retardant la sortie de porcs.

Nous suggérons donc l'échelle de prime suivante:

|  |   |
|--|---|
| Pourcentage des porcs sortis<br>entre 80 et 91,99 kg pour le lot | Montant à verser par<br>porc sorti dans la bonne strate |
| 80 à 84,99 %   | 2,00 \$   |
| 85 à 89,99 %   | 2,50 \$   |
| 90 % et plus   | 3,00 \$   |

**Montant à verser par l'intégrateur par porc sorti dans la bonne strate: concordance  
du résultat (3) et de l'échelle ci-dessus**

**Si le pourcentage en (3) est inférieur à 80, inscrire 0,00 \$**

Dans cet exemple, la prime améliore le revenu du producteur de 3,45 \$ à 4,45 \$ par porc vendu, dépendamment du pourcentage de porcs vendus dans la bonne strate. Elle améliore également le revenu de l'intégrateur de 5,50 \$ à 7,00 \$. C'est donc une situation gagnant-gagnant.